

**CONSEIL DE L'UFR SANTÉ – SÉANCE PLENIERE**  
**Procès-verbal de la séance plénière du Mercredi 21 septembre 2022**

<p><i>Présents</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collège A : Professeurs et Personnels assimilés ROY-DORAY Bérénice FRANCO Jean-Marc (visioconférence) MAVINGUI Patrick (visioconférence) MARIMOUTOU Catherine NOBECOURT Estelle (visioconférence)</li> <li>➤ Collège B : Maîtres de Conférences et Personnels assimilés DIOTEL Nicolas (procuration PATCHE Jessica) ROUSSELET Manon (visioconférence) LERUSTE Sébastien (visioconférence)</li> <li>➤ Collège des praticiens hospitaliers</li> <li>➤ Collège des BIATSS BOUGET Yannis PATCHE Jessica (visioconférence)</li> <li>➤ Collège des Usagers</li> <li>➤ Personnalités extérieures CALENGE Lionel CHU de la Réunion (procuration BELLIER Franck - visioconférence)</li> </ul>
<p><i>Assistent à titre consultatif</i></p>	<p>LUCAS Hélène, Responsable Administrative et financière de l'UFR Santé WINER Arnaud, Vice-doyen en charge de la formation MEILHAC Olivier, Vice-doyen en charge de la recherche GIGANTE Marc, Assesneur formation continue STOJCIC Irène, Représentante du Conseil Interrégional Réunion Mayotte de l'Ordre des Médecins ROBERT-DA SILVA Christine OLICHON Aurélien, Responsable tutorat THIANN-BO-MOREL Marie</p>
<p><i>Secrétaire de séance</i></p>	<p>TECHER Maeva, Assistante de direction de l'UFR Santé</p>
<p><i>Ordre du jour</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2022</li> <li>2. Référentiel Equivalence Horaire (point d'information)</li> <li>3. Avis sur l'accréditation Master ESPOIR</li> <li>4. Approbation du livret de l'étudiant de 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale</li> <li>5. Approbation prix de thèse</li> <li>6. Points d'informations</li> <li>7. Questions diverses</li> </ol>



Le quorum étant atteint, le Conseil de l'UFR Santé débute à **12h04** en présentiel et en distanciel sous la présidence de Madame Bérénice DORAY, Doyenne de l'UFR Santé

Ordre du jour	Échanges et délibérations
<p><b>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2022</b></p>	<p>Madame DORAY propose de passer ce point au prochain conseil.</p>
<p><b>2. Référentiel Horaire D'équivalence (point d'information)</b></p>	<p>Madame DORAY laisse la parole à Monsieur Arnaud WINER et à Madame LUCAS. Ces derniers informent que le document présenté est une base de réflexion. Madame DORAY précise que toutes les décisions à ce sujet ne seront pas prises lors de ce conseil. Monsieur Arnaud WINER invite les membres du conseil à échanger sur la proposition.</p> <p>Madame LUCAS présente la proposition de référentiel d'équivalence horaire. Elle précise s'être basée sur le référentiel de la L.PASS. Il a été défini 5 séquences (de 4,5 heures TD). Un lexique a été mis en place afin de mieux identifier les séquences.</p> <p>Séquence A = 4,5 HETD (T1 Leçon + T2 Test de connaissances + T3 Forum de questions + T4 Suivi test/forum) Séquence A1 = 3 HETD (T1 Leçon + T3 Forum de questions + T2 Suivi forum) Séquence A2 = 3 HETD (T1 Leçon + T2 test de connaissances + T4 Suivi test) Séquence B = 4,5 HETD (T6 Test d'application des connaissances + T7 Forum de questions + T8 Cours virtuel ou présentiel (permettant le suivi des étapes précédentes)) Séquence F = 3 HETD (T1 Leçon commentée (audio ou vidéo) = 1 heure de cours = 2H CM</p> <p>Madame LUCAS précise que pour la séquence F, une discussion doit avoir lieu concernant le temps d'obsolescence d'une leçon commentée afin de voir également la dégressivité des enseignements et notamment dans la prise en charge des services.</p>
	<p>Les membres du conseil échangent sur une éventuelle dégressivité au sujet du T8. Monsieur Sébastien LERUSTE propose qu'afin de rester dans une dynamique de cours, le temps d'obsolescence d'une leçon pourrait être défini au bout de 3 ans. Madame Manon ROUSSELET intervient pour Madame Christine ROBERT DA-SILVA en indiquant que la limite des volumes autorisée pour les podcasts est de 30%, elle se demande si cela a bien été pris en compte dans la présentation proposée. Madame LUCAS répond qu'en effet dans la note de service d'enseignement, il y a une limite en termes de partie du service « en distanciel/podcast ». C'est pour cela que nous souhaitons définir ces différentes séquences dans le</p>



	<p>logiciel OSE qui nous permettra d’avoir un contrôle par la suite sur le nombre d’heures de chaque enseignant (service individuel).          Madame ROY-DORAY intervient en indiquant que les enseignements de L.PASS ne sont pas concernés par cette note de service d’enseignement puisque les cours sont à 50% en distanciel. (Places limitées dans les amphithéâtres). Pour les enseignements qui ne peuvent se faire en présentiel pour difficultés matérielles, la limite des 30% ne tient pas.          Madame LUCAS précise que la limite des 30% ne concerne que les cours enregistrés dit, « podcast » et non les cours en distanciel.</p> <p>Monsieur Arnaud WINER propose de continuer à travailler sur la réflexion proposée si les membres du conseil n’y voient aucun inconvénient.          La question du temps de l’obsolescence reste en suspens et pourra être rediscutée au prochain conseil.</p>
<p><b>3. Avis sur l’accréditation Master ESPOIR</b></p>	<p>Madame DORAY laisse la parole à Madame Marie THIANN-BO-MOREL et à Madame Catherine MARIMOUTOU.</p> <p>Madame Marie THIANN-BO-MOREL présente le Master ESPOIR.</p> <p>Monsieur Franck BELLIER s’interroge sur la date d’ouverture, le public cible et demande si ce Master s’adresse aux formations continues.          Madame Catherine MARIMOUTOU répond qu’à priori, cette formation est essentiellement de la formation continue. En effet, les publics ciblés à Maurice sont des professionnels de santé qui voudraient compléter leur cursus avec le master. (Ce Master se fera notamment en distanciel et en auto-formation).          L’objectif du Master est d’être un partenariat entre Maurice, Réunion, Limoges et Madagascar pour qu’il soit accrédité dans les 4 pays. Pour le moment, le master démarrerait à Maurice en janvier 2023. Cependant, par souci de décalage de semestre, une réflexion est en cours afin de définir l’ouverture du master pour Janvier ou Septembre 2023.          Madame ROY-DORAY s’interroge sur la capacité d’accueil des candidats pour ce Master.          Madame Catherine MARIMOUTOU répond que la capacité d’accueil serait d’une trentaine d’étudiants, cependant elle indique avoir une réunion avec les enseignants à ce sujet la semaine prochaine.          Madame Marie THIAN-BO-MOREL ajoute qu’en effet, le nombre n’a pas été encore arrêté car cela doit dépendre du partenariat et de la date de ce dernier. En fonction des éléments qui seront donnés (convention avec l’Université de la Réunion), nous pourrons définir la capacité d’accueil pour ce Master, à savoir 25 à 30 personnes.</p>
	<p>Madame ROY-DORAY s’interroge concernant la délivrance du diplôme.          Madame Catherine MARIMOUTOU indique qu’actuellement si l’Université des Mascareignes obtient l’accréditation du Master, le diplôme sera délivré par cette université.          Madame Catherine MARIMOUTOU précise que l’objectif est de faire valider ce master cette année pour une ouverture l’année prochaine.          Madame Marie THIAN-BO-MOREL poursuit en indiquant que l’Université de Limoges est sur le point de faire accréditer ce Master sous forme de DU pour obtenir une double accréditation UDM et Université de Limoges en attendant l’accréditation du ministère. Les étudiants/candidats pourront donc s’inscrire</p>



	<p>au DU, une fois l'accréditation du Master accordée, il y aurait une « bascule » entre le DU et le Master.</p> <p>Monsieur Patrick MAVINGUI demande des précisions sur le Master qui indique avoir une connotation internationale mais ayant un diplôme mono-université. Madame Catherine MARIMOUTOU précise que l'objectif est d'avoir un diplôme français puisque ces étudiants seront inscrits dans une université française. Ce sont les mêmes enseignements, les mêmes diplômes. L'importance pour l'étudiant est de pouvoir obtenir un diplôme français dans son pays.</p> <p>Monsieur Patrick MAVINGUI poursuit en demandant des précisions sur les pools d'enseignants requis pour ce Master. Il demande s'il y aura des besoins en termes d'enseignants ou si cela a déjà été vu en amont pour anticiper l'ouverture du Master.</p> <p>Madame Catherine MARIMOUTOU répond que pour l'Université de la Réunion, elle va se rapprocher de Madame Marie BOIRON (du service de la DEPF) qui doit avoir des éléments plus précis à ce sujet. Toutefois, les enseignants qui interviendraient dans ce master sont déjà informés. Le recrutement d'enseignant contractuel ne sera pas nécessaire.</p> <p>Monsieur Patrick MAVINGUI se demande si les étudiants doivent effectuer des stages et si les terrains de stage sont déjà répertoriés.</p> <p>Madame Catherine MARIMOUTOU indique que les étudiants doivent effectuer un stage notamment en 2<sup>ème</sup> année, les terrains de stage sont également déjà répertoriés (exemple : ICARE, CIC, Santé publique France etc).</p> <p>Madame ROY-DORAY demande si les étudiants/candidats réunionnais inscrits à l'université de la Réunion peuvent effectuer un stage en dehors du territoire. Madame Catherine MARIMOUTOU répond qu'il est possible d'effectuer un stage en dehors du territoire. L'objectif est de pouvoir laisser les étudiants effectuer leur stage sur les différents territoires. Une réflexion est en cours à ce sujet pour pouvoir établir une bourse afin de rendre plus accessible cette possibilité.</p> <p>Monsieur Yannis BOUGET s'interroge pour la partie scolarité. Il demande où sera situé le master.</p> <p>Madame Catherine MARIMOUTOU précise que les cours de ce Master se feront la plupart du temps en distanciel, cependant nous pouvons décider de l'implanter à l'UFR Santé Sud.</p> <p><i>Madame Marie THIAN-BO-MOREL quitte la visioconférence.</i></p>
	<p>Après quelques échanges, Madame DORAY soumet au vote l'accréditation du Master ESPOIR : <b>avis favorable avec 1 abstention.</b></p>
<p><b>4. Approbation du Livret de l'étudiant de 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale</b></p>	<p>Madame ROY-DORAY laisse la parole à Monsieur Sébastien LERUSTE.</p> <p>Monsieur Sébastien LERUSTE présente aux membres du conseil le livret.</p> <p>Madame ROY-DORAY félicite le travail des collègues mobilisés pour rédiger ce livret.</p>



	<p>Monsieur Franck BELLIER indique ne pas avoir reçu le document mais précise être d'accord sur le principe car c'est une excellente idée. Si le livret reprend les bases du portefeuille cela reste très pertinent pour l'apprentissage des étudiants.</p> <p>Après quelques échanges, Madame DORAY soumet au vote le livret de l'étudiant de 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale : <b>approuvé avec 1 abstention.</b></p>
<p>5. Approbation prix de thèse</p>	<p>Monsieur Arnaud WINER prend la parole et précise avoir pris contact avec Madame LUCAS au sujet de la création d'un prix de thèse pour les DES. Il reprendra la proposition du DUMG et l'adaptera. Il souligne l'importance de faire apparaître des prix de thèses, des médailles etc.</p> <p>Monsieur Marc GIGANTE indique que la proposition pour la création d'une médaille d'or de l'interne avait été faite il y a 3-4 ans de cela, celle-ci a été abandonnée. Il indique avoir été avec Madame Estelle NOBECOURT, ancienne médaillée d'or, et se propose d'être co-jury, avec Madame Estelle NOBECOURT pour remettre ce prix (modalités à définir).</p> <p>Monsieur Arnaud WINER s'interroge sur la remise du prix. Les personnes recevant le prix doivent-elles effectuer une présentation ou établir un discours ? De plus, la somme versée sera-t-elle budgétée par l'UFR Santé ?</p> <p>Monsieur Sébastien LERUSTE répond que la somme du prix de thèse est budgétée par l'UFR Santé, les thèses sont reçues, anonymisées et envoyées à un comité scientifique (ensemble des membres du DUMG).</p> <p>Les étudiants présenteront leurs travaux lors d'une cérémonie puis répondront aux diverses questions.</p> <p>Monsieur Jean-Marc FRANCO indique également que chaque année, le DUMG élabore le budget prévisionnel et inclut les prix de thèses.</p> <p>Monsieur Arnaud WINER propose que le directeur de thèse puisse lui-même suggérer la thèse de son interne « au prix de thèse ».</p> <p>Monsieur Jean-Marc FRANCO approuve la proposition et explique la procédure actuelle : Un mail est envoyé par les gestionnaires administratifs du DUMG à tous les internes ayant soutenu leur thèse au cours de la période concernée. Une étude des dossiers est établie par le comité pour le prix de thèses. Il indique qu'il s'agit d'un appel à candidature qui se fait de façon ponctuelle.</p> <p>Madame ROY-DORAY remarque l'absence de précision sur la partie concernant le comité scientifique/jury, Elle souhaiterait que ces éléments apparaissent avant la validation du document.</p> <p>Monsieur Sébastien LERUSTE précise à nouveau que le comité scientifique est composé des membres du DUMG (tous les enseignants universitaires nommés au DUMG ainsi que les chefs de clinique).</p> <p>Madame Catherine MARIMOUTOU propose d'inclure dans le comité scientifique une personne extérieure au DUMG en précisant que cela pourrait être intéressant.</p> <p>Monsieur Sébastien LERUSTE indique que la plupart du temps, lors des congrès, le comité scientifique est élargi.</p>



	<p>Après quelques échanges, Madame ROY-DORAY soumet au vote l'approbation du prix de thèse : <b>approuvée à l'unanimité sous réserve des modifications citées ci-dessus.</b></p> <p><b>Délibération n °01092022</b></p>
<p><b>6. Points d'informations</b></p>	<p><i>Avant de passer au point d'information, Madame DORAY informe les membres du conseil que suite à une contrainte d'agenda, elle est dans l'obligation de quitter le conseil en présentiel et terminera la séance en distanciel.</i></p> <p>Madame ROY-DORAY souhaite faire un point sur le tutorat et laisse la parole à Monsieur Aurélien OLICHON. Monsieur Arnaud WINER intervient en indiquant qu'il faudra libérer Monsieur Aurélien OLICHON en termes de charges d'enseignement afin qu'il puisse mener à bien le tutorat.</p> <p>Monsieur Aurélien OLICHON présente le tutorat mis en place avec les étudiants (la mise en place des contrats de travail pour les étudiants coordonnateurs, la mise en place d'un document concernant les conflits d'intérêts, les colles etc...)</p> <p>Monsieur Aurélien OLICHON indique que les tuteurs ont demandé un financement pour participer aux différents congrès nationaux en métropole pour le tutorat et une demande d'accréditation du tutorat par l'ANEMF.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY remercie le travail fourni par tous les collègues de l'UFR Santé pour la mise en place de ce tutorat ainsi que l'investissement des étudiants. Elle poursuit en indiquant que sur le plan financier, l'UFR Santé pourra prendre en charge certaines demandes. Toutefois, elle demande à avoir un plan financier détaillé et exprimant les besoins pour le tutorat afin de faire remonter auprès du conseil départemental. En effet, lors d'une précédente visite au conseil départemental, ce dernier a exprimé une réelle volonté de subventionner les besoins concernant l'accompagnement des étudiants.</p> <p>Madame ROY-DORAY poursuit et souhaite avoir un retour sur l'investissement des enseignants concernés par le tutorat. En effet, elle demande si les enseignants sollicités par les tuteurs vérifient les colles ainsi que les cours. Monsieur Aurélien OLICHON répond que les enseignants font systématiquement des retours sur les QCM même s'ils n'ont pas forcément eu le temps de revoir les fiches de synthèse de la leçon. De façon globale, les tuteurs sont très satisfaits des retours des enseignants.</p> <p>Monsieur Arnaud WINER souhaite savoir si les étudiants ont la possibilité, pendant les colles du samedi matin, de voir leur classement. Monsieur Aurélien OLICHON répond que le classement n'est pas diffusé automatiquement à la fin de la colle afin de ne pas stresser les étudiants dès le début. Cependant, les résultats seront transmis aux étudiants lors de la prochaine colle.</p> <p>Les membres du conseil félicitent le travail fourni par l'ensemble des collègues.</p>



	<p>Madame Pascale KREJBICH indique que la marge d'amélioration serait le « timing » entre l'envoi des documents aux enseignants et les cours du soir programmés. Elle demande également à quel moment les étudiants ont reçu l'information concernant la mise en place du tutorat et demande s'il est intéressant d'en parler à nouveau aux étudiants lors des enseignements.</p> <p>Monsieur Aurélien OLICHON répond qu'en effet, il incite les enseignants à en parler aux étudiants lors de leurs interventions.</p> <p>Madame Pascale KREJBICH demande la possibilité de s'appuyer sur les tuteurs pour prendre en charge les points ou les questions qui n'auraient pas été traités au moment des cours.</p> <p>Monsieur Aurélien OLICHON précise qu'il y a des revendications pour le tutorat, à savoir que « c'est un enseignement auxiliaire et que seuls le cours et les supports de l'enseignant font foi pour le concours ». Les enseignants pourront donner uniquement comme tâche aux tuteurs le fait de revoir et de réexpliquer les notions vues par l'enseignant et dans le cours de remédiation de la semaine précédente. (pas de nouvelles notions) Toutefois, il précise que lorsque l'enseignant n'a pas eu le temps de traiter ou de terminer une question ou un point, il est préférable d'utiliser le forum dédié.</p> <p>Madame Catherine MARIMOUTOU pense que la reformulation des questions peut être trop demandée pour des étudiants de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année. Elle demande également à ce que les supports transmis soient envoyés en version modifiable afin de pouvoir corriger les éventuelles fautes d'orthographe.</p> <p>Madame Catherine MARIMOUTOU termine en suggérant de faire des tests d'application et non de connaissance.</p> <p>Monsieur Aurélien OLICHON répond que les tuteurs n'ont pas eu le temps d'avoir une formation pédagogique, toutefois, une réunion a été faite avec les membres du bureau pour leur expliquer les règles de reformulation des questions. Il poursuit en indiquant que les tuteurs ont des difficultés à proposer des tests d'application pour le moment. Cependant, les tuteurs reprennent les tests d'application de la semaine précédente ou tirés des annales pour les cours du soir afin de les revoir avec les étudiants.</p> <p>Les membres du conseil poursuivent leurs échanges à ce sujet. Les membres du conseil échangent sur les éventuelles failles du tutorat institutionnel (face aux écoles de PREPA Privées).</p> <p><b>Madame LUCAS prend la parole et indique que Madame ROY-DORAY a quitté le conseil. De ce fait, il n'y aura pas d'autres points qui seront abordés dans ce conseil.</b></p>
<p>7. Questions diverses</p>	<p>Questions de Monsieur Marc GIGANTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il demande des informations concernant la validation par le CA des modalités des choix des villes de 2<sup>ème</sup> cycle en Métropole qui n'est toujours pas acceptée officiellement par le conseil d'UFR Santé. Tout en sachant qu'un conseil pédagogique avec les étudiants de DFGSM3 est prévu la semaine prochaine et nous n'avons pas d'éléments de réponses à leur apporter.</li> </ul> <p>Madame ROY-DORAY propose de refaire passer les modalités des choix des villes au vote du prochain conseil. Elle se demande si cela</p>



doit également être voté en CA et indique se rapprocher de Monsieur NIVERT, le directeur des affaires juridiques et institutionnelles. Monsieur Marc GIGANTE précise donc qu'il informera les étudiants oralement que les modalités seront validées au prochain conseil de faculté (date prévisionnelle : le 19/10/22).

Madame DORAY demande à ce que le document soit relu en amont auprès de Monsieur NIVERT avant le passage au conseil de faculté.

- Il demande également la disponibilité des amphithéâtres au Tampon pour les examens de DFGSM sur tablette car il ne sera pas possible d'effectuer des examens dématérialisés dans 5 salles différentes pour 190 étudiants sur le site de Terre Sainte.

Questions de Monsieur Sébastien LERUSTE :

- Une formation ECOS pour les internes a été mise en place. 34 internes ont effectué une première formation de 3 jours. Des sessions de consolidations seront prévues, toutefois, aucune salle n'est disponible pour le faire. C'est pourquoi l'organisateur, Dr Philippe GOMARD a sollicité le directeur du CHOR, afin d'obtenir une salle adaptée pour pouvoir installer un échographe.

Monsieur Sébastien LERUSTE souhaite avoir une autorisation afin que les étudiants puissent commencer les ateliers de perfectionnement et de consolidation pour les prochains mois, le temps de la livraison du Campus de Terre Sainte.

Madame ROY-DORAY demande plus de précisions sur les dates de début et de fin ainsi que la durée.

Monsieur Sébastien LERUSTE précise qu'il s'agit d'une session par mois pour les 6 prochains mois (début Octobre voire Novembre)

Madame ROY-DORAY ne voit pas d'inconvénient et précise qu'une convention de partenariat devra être établie entre le CHOR et l'UFR Santé pour la mise à disposition d'une salle pour les internes.

- En l'absence de Madame Manon ROUSSELET, Monsieur Sébastien LERUSTE fait remonter sa question. Elle souhaite connaître le nom du représentant de l'UFR Santé au Directoire du Tampon afin de faire suivre la liste de questions pour le prochain directoire qui a lieu Jeudi matin.

Madame ROY-DORAY informe qu'elle ne pourra pas assister au directoire du tampon suite à ses contraintes d'agenda.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **13h57**

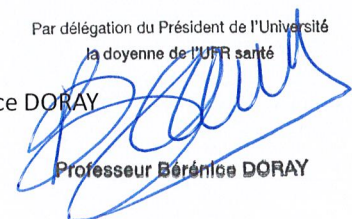
Secrétaire de séance

  
Maeva TECHER

La Doyenne

Par délégation du Président de l'Université  
la doyenne de l'UFR santé

Bérénice DORAY

  
Professeur Bérénice DORAY